



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 11 juin 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 5 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU JEUDI 29 MAI 2018 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 30 conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique
Joye Stéphane, conseiller communal
Daidié Jean-Patrick, conseiller communal
Rémié Wenceslas, conseiller communal
Rothen Barbara, conseillère communale
Bavaud Camille, conseiller communal
Bussard Thierry, conseiller communal

Personnes excusées :

La séance est présidée par M. Pascal Chuard, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et Le Président la déclare ouverte à 20h02. Il précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du Conseil général.

Le Président se réfère à la convocation mentionnée dans la convocation et reproduite ci-après :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2017.
2. Comptes 2017 :
 - 2.1. Présentation des comptes 2017.
 - 2.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.
 - 2.3. Rapport de la commission financière.
 - 2.4. Approbation des comptes 2017.
3. Rapport de gestion du Conseil communal.

4. Constitution d'une commission du Conseil général « Ecole, sports et administration » et élection de ses membres.
5. Informations du Conseil communal.
6. Elections de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil général.
7. Approbation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye.
8. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 14 décembre 2017.
9. Divers.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et le Président passe au premier point de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2017.

Le Président indique que le procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation. Il était également consultable sur le site internet de la commune. Il demande s'il y a des questions ou des remarques à son sujet.

Ce n'est pas le cas et le Président le soumet au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité. Le Président passe au point suivant.

2. Comptes 2017 :

2.1. Présentation des comptes 2017.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique pour la présentation des comptes.

Mme la Syndique passe à la présentation du compte de fonctionnement qui boucle avec un bénéfice de Fr. 544'476.66, représentant un montant de Fr. 8'847'248.53 en charges et de Fr. 9'391'725.19 en produits.

Elle commente différents points des comptes par la projection sur écran d'une présentation, sous différentes formes, notamment hors imputations internes et par nature.

Les évolutions des produits marquent une évolution positive entre 2014 et 2016 et un fléchissement pour 2017. Pour les charges, l'évolution est à la hausse mais de manière moins marquée que les produits.

Tant les charges liées que celles à décisions du Conseil communal sont en hausse. Les comptes « Autorités et personnel » respectent le budget. Les autres comptes pour les achats, les entretiens d'immeubles et matériel, les cotisations et divers ont connu des augmentations mais qui restent dans la norme.

Les recettes sont globalement en baisse par rapport à 2016 mais en hausse par rapport au budget. Les recettes fiscales connaissent un fléchissement principalement en ce qui concerne les personnes physiques. Cependant, elles restent légèrement supérieures au budget. Mme la Syndique indique que les finances communales sont suivies de manière régulière, du fait que l'accroissement de la population n'induit pas automatiquement un

accroissement des recettes fiscales. On constate même une certaine paupérisation dans notre commune.

En ce qui concerne les impôts irréguliers, les recettes sont en hausse pour l'impôt sur les personnes morales, les taxes et contributions immobilières et les plus-values. L'impôt sur les mutations marque quant à lui une baisse en regard avec les comptes 2016.

Arrivée en fin de présentation, Mme la Syndique rend la parole au Président qui demande s'il y a des questions.

M. Daniel Schrago, agissant pour le groupe « Gauche plurielle », prend la parole concernant le compte 020.318.31 : Frais d'étude organisation, efficacité et qualité de l'administration. Compte tenu du montant non négligeable dépensé par la commune pour ce point, le groupe « Gauche plurielle » souhaiterait savoir s'il sera communiqué un résultat sur cet audit.

Mme la Syndique répond qu'il ne s'agit pas d'un audit mais de frais d'étude, d'organisation, d'efficacité et d'organisation de l'administration. Il y a eu un audit en 2014 et à la suite de cet audit, un soutien du Conseil communal a été demandé pour la mise en place d'une réorganisation de l'administration. Le Conseil général a donné son accord pour cette charge de Fr. 30'408.35 dont la prestation a été confiée à la fiduciaire Berney. Cette société a rendu son rapport au Conseil communal pour la finalisation de cette restructuration. Une fois les travaux terminés, le Conseil général en sera avisé.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas et le Président rend la parole à Mme la Syndique qui donne des informations sur le bilan, le montant de la dette par habitant et son évolution à la baisse ces dernières années. Elle termine en commentant largement un document distribué au Conseil général sur l'affectation du bénéfice annuel à la fortune au bilan. Arrivée en fin de présentation, Mme la Syndique rend la parole au Président.

Le Président remercie Mme la Syndique pour sa présentation et demande au Conseil général s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, et le Président passe au point suivant.

2.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.

Le Président donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, BDO SA, qui recommande d'approuver les comptes annuels.

Arrivé en fin de lecture, M. Olivier Dousse rend la parole au Président qui demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et le Président passe au point suivant.

2.3. Rapport de la commission financière.

Le Président redonne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière. En conclusion, la commission recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont soumis.

Arrivé en fin de lecture, M. Olivier Dousse rend la parole au Président qui demande s'il y a des questions sur le rapport de la commission financière. Ce n'est pas le cas et le Président passe au point suivant.

2.4. Approbation des comptes 2017.

Le Président demande, avant de passer à l'approbation formelle des comptes 2017, s'il y a encore des questions sur les comptes.

Ce n'est pas le cas et le Président passe à l'approbation des comptes 2017. Il demande à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver les comptes 2017 tels qu'ils sont présentés, de se manifester en levant la main.

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité. Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

3. Rapport de gestion du Conseil communal.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui indique que le rapport de gestion du Conseil communal a été transmis à l'ensemble du Conseil général avec la convocation. Elle n'a donc rien à ajouter de plus à ce sujet.

Le Président demande s'il y a des questions sur le rapport du Conseil général.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver le rapport de gestion du Conseil communal, tel que présenté, de se manifester en levant la main.

Le rapport du Conseil général est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

4. Constitution d'une commission du Conseil général « Ecole, sports et administration » et élection de ses membres.

Le Président se réfère au document joint à la convocation et indique que comme le prévoit l'article 36 LCo, le bureau du Conseil général peut proposer au Conseil général la constitution d'une commission spéciale pour assurer le suivi de projets importants.

Le bureau du Conseil général propose donc la constitution d'une commission spéciale pour le suivi des projets « école – sports – administration », par l'élection de deux membres de chaque groupe représenté au Conseil général. Il est prévu que cette commission s'organise d'elle-même.

Les attributions de cette commission seraient les suivantes :

- Faire le lien entre le Conseil communal, respectivement le Comité de pilotage de ces projets, et le Conseil général. Cette commission renseigne les membres du législatif sur les évolutions et les avancées de ces projets d'infrastructure.
- Assurer une continuité du Conseil général dans le suivi des dossiers concernant les projets qui la concernent et veiller à garder un lien avec les autres décisions qui les impactent.

- Lors d'examens des dossiers relatifs à ces investissements, cette commission étudie de manière approfondie les documents et propose, dans un rapport, une prise de position au Conseil général.

- Participer activement à l'information à la population, d'entente avec le Conseil communal

Cette commission serait dissoute à la fin de la législature (LCo art. 67, ch. 4) ou dès que les dernières demandes d'investissements sont demandées au Conseil général (LCo art. 36, ch. 2).

Le Président indique avoir été informé que les groupes ont déjà désignés leurs représentants.

L'objet ayant été préalablement discuté dans les groupes, il propose de passer directement au vote. Il demande à celles et ceux qui sont d'accord de constituer une commission du Conseil général « Ecole, sports et administration » tel que présenté, de se manifester en levant la main.

La constitution d'une commission du Conseil général « Ecole, sports et administration » est acceptée par 29 avis positifs et une abstention. Le Président remercie le Conseil général et passe à l'élection des membres, en citant le nom des candidats proposés par les groupes du Conseil général (2 personnes par groupe) :

- Gauche plurielle : MM. Gilbert Fragnière et Vincent Barras
- 7 Villages : MM. Christophe Vienne et Raphaël Pidoud
- Continuité et Avenir : MM. Jonathan Joye et Pascal Chuard

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Le Président propose que l'élection se déroule à main levée et demande s'il y a des questions.

M. Raphaël Pidoud (groupe 7 Villages) souhaiterait savoir pourquoi il y a égalité des membres dans la commission (2 par groupe), alors que les groupes ne sont pas composés du même nombre au Conseil général.

Le Président répond que c'est une décision qui a été prise à l'unanimité au sein du Bureau du Conseil général.

M. Jérémy Joye (groupe Continuité et Avenir) demande si cette commission disposera d'un pouvoir décisionnel.

Le Président répond qu'en principe, ce n'est pas le cas. Il s'agit d'assurer le lien entre le Conseil général et la commission qui sera prochainement créée pour la construction des infrastructures.

Il n'y a plus de question et le Président lance la procédure d'élection. Il demande à celles et ceux qui sont d'accord d'élire les 6 membres tels que proposés de se manifester en levant la main.

Les 6 membres proposés pour la commission du Conseil général « Ecole, sports et administration » sont élus à l'unanimité. Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

5. Information du Conseil communal.

M. Wenceslas Rémié, conseiller communal, revenant sur le projet en cours d'étude pour la centralisation des écoles, l'agrandissement du bureau communal et l'aménagement de terrains sportifs, rappelle au Conseil général la structure administrative mise en place pour ce dossier :

- Nomination d'un Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage (BAMO), c'est la société Holinger SA à Ecublens qui a été choisie par le Conseil communal.

- Création d'un Comité de Pilotage (CoPil) composé de membres du Conseil communal.
- Création d'un groupe de travail et de réflexion (GTR) pour aider le CoPil sur la faisabilité et la mise en œuvre du projet.

A la suite de la réception du rapport final par le BAMO, le Conseil communal pensait pouvoir présenter les résultats de cette étude lors de la présente séance du Conseil général. Mais vu l'ampleur et la complexité de la tâche, cela n'a pas été possible. Le CoPil et le GTR ont émis des recommandations à l'intention du Conseil communal qui travaille aujourd'hui sur ce dossier. Le Conseil communal va proposer la tenue d'une séance spéciale du Conseil général cet automne pour informer de manière détaillée sur le projet et répondre aux questions. D'ici-là, M. Wenceslas Rémié demande au Conseil général de bien vouloir patienter et de ne pas verser dans un débat qui pourrait être tronqué par un manque d'information à ce jour.

Le Président remercie M. Wenceslas Rémié pour son intervention. Il estime effectivement qu'il vaut mieux d'attendre cet automne avant d'ouvrir un débat sur le sujet.

Mme la Syndique informe que la planification financière aurait également dû être présentée lors de la présente séance de Conseil général. Mais, pour les mêmes raisons exposées par M. Rémié, cet objet sera mis à l'ordre du jour de la séance spéciale du Conseil général prévue cet automne.

M. Gilbert Fragnière (groupe Gauche plurielle), revenant sur les propos de M. Wenceslas Rémié, fait part de son insatisfaction concernant l'aménagement des terrains sportifs. Le Conseil général a accepté un crédit d'investissement pour la construction des infrastructures sportives au budget 2018 et le Conseil communal aurait dû déjà aujourd'hui entreprendre des démarches pour faire avancer le dossier. Or, il entend ce soir que le Conseil communal a donné un mandat pour réétudier le dossier afin de coordonner les installations sportives avec la centralisation des écoles. Outre un travail à double, il regrette que cela ne corresponde pas à la décision du Conseil général.

Mme la Syndique répond qu'il y a une incompréhension de la part de M. Fragnière. Elle précise que la société Holinger a été mandatée pour étudier la centralisation des écoles et non pas les installations sportives. Dès lors, elle indique qu'il n'y a pas de travail à double. Le Conseil communal est aujourd'hui dans l'attente d'un complément avant de donner suite à l'ensemble du dossier. Le Conseil général en sera informé lors de la séance qui sera planifiée cet automne.

M. Gilbert Fragnière répond qu'il n'est pas satisfait de la réponse mais il en prend acte.

Le Président indique que la prochaine séance de Conseil général donnera l'occasion d'obtenir toutes les réponses nécessaires sur ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au point suivant.

6. Elections de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil général.

Le Président rappelle que le Conseil général a instauré un tournoi pour l'élection de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil général dont la durée de fonction est fixée à un an selon la loi.

Il est prévu, pour cette année que la présidence revienne au groupe « Gauche plurielle » et la vice-présidence au groupe « 7 Villages ».

Les groupes en question ont proposé le nom de leur candidat :

- Pour la Présidence du Conseil général : Mme Anita Balz (Gauche plurielle)
- Pour la Vice-présidence du Conseil général : M. Christophe Vienne (7 Villages)

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas et le Président propose d'élire ces deux personnes par acclamation.

Le Conseil général, par une salve nourrie d'applaudissement, élit Mme Anita Balz, Présidente du Conseil général et M. Christophe Vienne, Vice-président du Conseil général.

Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

7. Approbation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye.

Le Président indique que le Conseil général a reçu les explications avec la convocation. Il demande s'il y a des remarques ou des questions à ce sujet.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye telles que présentées, de se manifester en levant la main.

Les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye sont approuvées à l'unanimité. Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

8. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 14 décembre 2017.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui répond aux questions suivantes :

a) Prix des cartes journalières – Question posée le 14.12.2017 par Mme Sarah Dupasquier (Gauche plurielle)

Mme la Syndique cite l'extrait du procès-verbal du 14.12.2017 :

« Mme Sarah Dupasquier (Gauche Plurielle) constate que le prix des cartes journalières des transports publics vendues par la commune est identique que l'on soit habitants ou non de la commune. Or, d'autres communes qui offrent le même service font bénéficier leurs habitants d'un tarif préférentiel. Elle déplore que les habitants de Montagny ne puissent pas bénéficier d'un tarif plus avantageux que les autres. »

Mme la Syndique informe que la vente des cartes journalières par la commune est une opération blanche. Le Conseil communal va néanmoins se pencher sur ce point lors de l'examen d'un prochain budget.

Mme Sarah Dupasquier répond qu'elle n'est pas très satisfaite de la réponse. Elle ne comprend pas bien le rapport qui est fait entre l'opération financière blanche et la différenciation des tarifs.

Mme la Syndique répond qu'il y a un lien direct. Soit il s'agit de baisser le prix pour les habitants de la commune, soit il s'agit d'augmenter le prix pour les personnes non domiciliées. Dans les deux cas, cela conduit à une perte financière, dans le premier cas du fait que l'on n'encaisse pas le prix coûtant, dans l'autre cas, du fait d'une diminution des ventes provoquée par un prix qui serait supérieur à celui pratiqué dans les communes environnantes. Le Conseil communal va néanmoins examiner la situation.

Mme Sarah Dupasquier en prend note et espère que les habitants de la commune pourront bénéficier d'un meilleur prix, comme cela se fait dans la majorité des communes, selon le contrôle qu'elle a opéré elle-même.

b) Horaire d'ouverture du guichet de l'administration communale - Question posée le 14.12.2017 par M. Daniel Schrago (Gauche plurielle)

Mme la Syndique cite l'extrait du procès-verbal du 14.12.2017 :

« M. Daniel Schrago (Gauche plurielle) estime que l'ouverture du bureau communal est insuffisante l'après-midi. Il demande l'ouverture du guichet de l'administration communale, au moins deux ou trois après-midis par semaine. »

Mme la Syndique répond que ce point sera discuté dans le cadre de l'étude d'organisation, d'efficacité et d'organisation de l'administration qui est en cours. Il demande dès lors de patienter encore quelque peu pour une réponse complète et définitive à ce sujet.

c) Remplacement des lunettes de toilettes dans les écoles – Question posée le 14.12.2017 par Mme Anita Balz (Gauche plurielle)

Mme la Syndique cite l'extrait du procès-verbal du 14.12.2017 :

« Mme Anita Balz (Gauche plurielle) a été avisée que la majorité du Conseil communal a décidé qu'il ne procéderait plus au remplacement des lunettes de toilettes dans les écoles. De son côté, le Conseil des parents a décidé qu'il concéderait un jeton de présence pour permettre à la commune de remplacer les lunettes de toilettes. Mme Anita Balz peut comprendre que, pour des raisons diverses, le changement répété de lunettes de toilettes peut agacer, mais il s'agit quand même d'une question quelque peu sensible, notamment d'hygiène, et c'est pourquoi elle demande au Conseil communal de changer d'avis. »

Mme la Syndique répond que cette affaire est réglée à l'école de Mannens du fait que c'est le Conseil des Parents qui a procédé au remplacement des lunettes de toilettes. Le Conseil communal a cependant refusé de déduire un jeton de présence et c'est donc la commune qui a pris en charge ce remplacement et non le Conseil des parents. Elle explique qu'à l'avenir, le problème ne devrait plus se poser puisque le Conseil communal a décidé de déléguer la résolution de ce genre de petit problème au corps enseignant.

Mme Anita Balz remercie le Conseil communal et se réjouit de ne plus intervenir à l'avenir pour ce genre de choses.

9. Divers.

Le Président ouvre la discussion.

M. Eric Pont (7 Villages) pose une question sur le mode de financement des taxes causales (eau, épuration, gestion des déchets), en lien avec les nouveaux investissements et les bénéfices mis en réserve. Il se demande si les tarifs pourraient subir de sensibles variations.

M. Thierry Bussard, conseiller communal, répond que la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales permet la création de réserves financières pour le renouvellement des installations. Ces réserves doivent jouer le rôle de tampon et ainsi peuvent assurer une certaine stabilité dans les tarifs. Il donne des exemples pratiques sur la base de dossiers en cours avec le concours du secrétaire-caissier communal.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) pose 3 questions :

- M. Raphaël Pidoud demande si le Conseil communal a entrepris les travaux de contrôle des canalisations à Montagny-la-Ville, tels que décidés au budget.

M. Thierry Bussard, conseiller communal, répond que les travaux sont planifiés pour le début de l'automne.

- M. Raphaël Pidoud demande où en sont les travaux d'étude pour la construction des bassins de rétention à Montagny-les-Monts et à Montagny-la-Ville. Ces ouvrages

prévus au PGEE depuis 2005 sont nécessaires pour atténuer la montée des eaux en rivières en cas d'orage. Il demande que l'on prévoie la construction de ces ouvrages en 2019 au vu des dégâts que nous avons connu aux Arbognes au mois de mai de l'an passé.

M. Thierry Bussard, conseiller communal, répond qu'il prévoit la construction des deux bassins de rétention au budget 2019. Il indique que ce sont malheureusement les inondations du mois de mai de l'an passé qui ont attiré son attention sur la planification des deux bassins de rétention prévus au PGEE. Avant cet événement, il ignorait cette planification.

- M. Raphaël Pidoud constate qu'à la suite des dernières inondations, des troncs et des grosses branches obstruent toujours les rivières. Il craint à nouveau des dégâts en forte crue. Il faudrait donc que la commune se soucie de cela pour éviter une nouvelle catastrophe.

M. Thierry Bussard que c'est un dossier en cours de résolution. Il y a déjà beaucoup de travaux qui ont été entrepris par la commune et le canton qui oeuvrent de concert dans ce dossier. Des tâches restent encore à accomplir, c'est un dossier à suivre dans la durée.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) intervient pour rendre attentif le Conseil communal et le Conseil général que la diminution de la dette communale, comme commentée par Mme la Syndique, est due à l'encaissement de recettes extraordinaires. Il faut donc être prudent pour l'avenir.

Il rapporte les propos d'une nouvelle habitante de la commune qui, domiciliée à Montagny-la-Ville et ne disposant pas de voiture, ne savait que faire de ses déchets verts. M. Jean-Luc Clément propose que la commune installe un container à déchets verts dans les villages.

Il termine en félicitant la commune pour l'installation de la benne compacteuse pour le carton à la déchetterie et tient à remercier les employés communaux qui desservent la déchetterie pour leur amabilité et leur disponibilité.

M. Marc Küng, agissant pour le groupe des 7 villages, demande s'il est possible, pour le Conseil général, de disposer d'un rapport annuel des commissions du Conseil général afin de connaître la nature de leurs travaux.

Le Président répond que ce point sera discuté au sein du bureau du Conseil général.

Mme Anita Balz, au nom du groupe Gauche plurielle, revient sur les audits commandés par le Conseil communal et qui ont coûté une somme non négligeable à la commune. Les multiples demandes du Conseil général sur les résultats de ces audits n'ont toujours pas permis, à ce jour, d'avoir la moindre information. Le Conseil communal répond à chaque fois qu'il faut attendre et que les informations suivront. Le groupe Gauche plurielle estime que tant le Conseil général que la population est en droit de connaître ces résultats, sous réserve des informations sensibles qui pour des raisons de protection des données ne peuvent pas être divulguées.

Mme la Syndique répond tout d'abord, qu'il ne s'agit pas d'audits au pluriel, mais d'un seul audit qui s'est déroulé en 2014 et qui, du fait de la nature de son contenu, a conduit le Conseil communal à garantir au personnel la confidentialité. L'une des conclusions de l'audit était de faire appel à un prestataire externe pour la restructuration de l'administration, des travaux qui sont en cours. Les conclusions et les propositions du Conseil communal doivent encore être présentées au personnel et au syndicat. Quand tout aura été mis en œuvre, le Conseil communal pourra informer le Conseil général.

Mme Anita Balz répond qu'elle comprend très bien les aspects liés à la confidentialité mais elle rappelle qu'un syndicaliste présent lors de la dernière Assemblée communale a dû

s'abstenir de parler en présence d'un personnel communal inquiet. Depuis cet événement, il n'y a plus eu de nouvelle sur la suite donnée à cette affaire et sur la manière dont a été traité le personnel communal, alors que la commune a dépensé Fr. 30'000.00 pour l'étude de cette restructuration. Elle insiste en demandant au Conseil communal s'il est possible, pour la prochaine séance de Conseil général, d'avoir un compte-rendu des prestations de service qui ont été livrées pour la somme de Fr. 30'000.00.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal a reçu le personnel et le syndicat pour discuter essentiellement de la décision de suspension du palier annuel salarial, mesure structurelle d'économie prise en 2014. Elle indique qu'il est normal que le syndicat soit associé aux discussions qui portent sur des objets qui touchent notamment le cahier des charges du personnel. Mme la Syndique assure Mme Anita Balz que le Conseil communal informera le Conseil général du dossier de restructuration quand ce dernier sera arrivé à son terme. Cela va également dans l'intérêt du Conseil communal de bien informer le public.

Mme Anita Balz s'en réjouit. Elle pose ensuite une question à M. Wenceslas Rémié concernant la gratuité des activités culturelles et sportives organisées par l'école à la suite d'un arrêt du Tribunal Fédéral (TF). Elle demande si le Conseil communal a mené une réflexion pour assurer financièrement le maintien des activités sans demander de soutien aux parents, conformément à l'arrêt du TF.

M. Wenceslas Rémié répond que le Conseil communal attend la décision de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) qui a confié à une commission cantonale d'analyser la situation et proposer des solutions. Les contrats conclus avant l'arrêt du TF seront intégralement honorés par la commune. Le Conseil communal reste attentif à cette problématique qui aura des répercussions notamment budgétaires.

M. Daniel Francey (7 Villages) a remarqué la pose d'un nouveau panneau marqué « parc visiteurs » sur une propriété communale, en dessous de l'école à Mannens. Il demande si quelqu'un est au courant de cette situation.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond qu'il n'est pas au courant de cette affaire. Le Conseil communal n'a pas ordonné la pose d'un tel panneau. Selon lui, il ne s'agit pas d'un panneau officiel. Il répond qu'il va analyser la situation en se rendant sur place et procédera immédiatement aux corrections nécessaires.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle) pose deux questions :

1. Achat des terrains de Bossy Céréales SA pour les infrastructures sportives : Où en est la situation, du fait qu'il semble que ce dossier connaisse des complications aux dires de certains conseillers communaux ?

M. Jean-Patrick Daidié, Vice-syndic, répond que cette affaire a connu effectivement d'énormes soucis, mais la situation s'est bien améliorée depuis et le Conseil communal est prêt de conclure un accord pour l'acquisition des terrains. Il reste des points en suspens concernant le captage d'eau mais le dossier évolue positivement.

2. Projet de reconstruction du Moulin Bossy Céréales SA à Cousset : Où en est le dossier ?

M. Stéphane Joye, conseiller communal répond que le dossier subit en ce moment des modifications techniques pour le rendre conforme aux exigences de l'Etat. Tant la demande de permis de construire que la modification du Plan d'Aménagement Local sont en cours d'examen par les services de l'Etat et des informations concrètes devrait tomber tout prochainement.

M. Yannick Joye (Continuité et avenir), a constaté que l'état de la rampe de rollerskate du centre sportif laissait à désirer. Il y a des vis qui sortent, ce qui peut poser des problèmes de

sécurité. Par ailleurs, cette rampe occupe passablement de places de parc. Il aimerait savoir ce qui va advenir de cette installation, également en lien avec le projet de complexe sportif.

Mme Barbara Rothen, conseillère communale, répond que la commune a été avisée de ce problème de vis qui a été corrigé immédiatement par le service de voirie. La rampe étant jugée conforme en matière de sécurité, il n'est pas prévu de la déplacer pour l'instant.

M. Gérald Pidoud (Continuité et avenir) demande si Mme Viviane Chanex, responsable d'établissement et démissionnaire de son poste dans notre commune, quittera le Groupe de Travail et de Réflexion (GTR) pour le projet d'école.

M. Wenceslas Rémié répond par l'affirmative. Elle sera remplacée par la personne qui sera nommée responsable d'établissement par la DICS.

M. Gérald Pidoud s'étonne de constater que des personnes non domiciliées dans la commune puissent intégrer ce groupe.

M. Wenceslas Rémié répond que deux personnes non domiciliées font partie du GTR. Outre la responsable d'établissement, Mme Viviane Chanex, il y a Mme Catherine Kolly qui œuvre en tant que représentante des sociétés locales. Le Conseil communal estime justifié, par leur fonction, que ces deux personnes siègent au GTR.

M. Gérald Pidoud s'étonne que des personnes non concernées à titre personnel par les finances communales puissent influencer un projet de plus de 20 millions. Il estime que ce n'est pas normal qu'une personne qui ne paie ses impôts dans notre commune puisse donner son avis dans ce dossier d'envergure. Elle ne peut de fait se sentir concernée de la même manière que d'autres personnes domiciliées dans notre commune.

Mme la Syndique confirme que deux personnes non domiciliées œuvrent dans le GTR. Il s'agit de la Responsable d'établissement, Mme Viviane Chanex et de la représentante des sociétés, Mme Catherine Kolly. Concernant la responsabilité d'établissement, qu'elle soit domiciliée ou non dans la commune, il est important pour le Conseil communal qu'elle puisse intégrer le GTR pour représenter les intérêts de l'école dans la commune. Quant à la représentante des sociétés, Mme Catherine Kolly, elle a dit d'emblée qu'elle se trouvait quelque peu gênée de se déterminer sur le dossier du fait qu'elle n'était pas domiciliée dans la commune. Les membres du GTR a néanmoins insisté pour qu'elle se prononce en tant que représentante des sociétés de la commune, puisque ce sont les sociétés locales communales qui l'ont choisie à ce poste.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle), conteste les propos de Mme la Syndique. Les sociétés n'ont pas été consultées, en tout cas pas le FC Montagny dont il est le Président.

Mme la Syndique en prend note et répond que ce n'est en tout cas pas le Conseil communal qui a désigné Mme Catherine Kolly. Cette personne a été annoncée comme représentante des sociétés et il est bien regrettable que le FC Montagny n'ait pas été consulté.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

M. Gérald Pidoud demande que des bornes puissent être installées sur les puits de pompage d'eau dans les villages à Montagny-la-Ville, à Mannens et à Grandsivaz pour assurer que les pompiers puissent y accéder en cas d'incendie. Il est fréquent aujourd'hui que des automobilistes se parquent à ces endroits, empêchant ainsi l'accès aux puits. Cela fait deux ans que les pompiers demandent ces équipements qui font défaut.

Mme la Syndique et M. Stéphane Joye, conseiller communal, prennent bonne note de la demande qui sera examinée.

M. Thierry Bussard, conseiller communal, tient à confirmer la séance d'information qui se déroulera le mardi 3 juillet à 17h30 à Payerne concernant le projet de STEP régionale. Il

invite donc les conseillers généraux qui sont intéressés par le sujet de se rendre à cette séance.

Le Président informe qu'un courriel sera envoyé aux membres du Conseil général pour leur rappeler cette séance. Il demande s'il y a encore des remarques ou des questions.

Mme la Syndique prend la parole en remerciant le Président du Conseil général, M. Pascal Chuard, pour la bonne tenue des séances durant son mandat. Elle félicite Mme Anita Balz pour sa brillante élection par acclamation comme Présidente du Conseil général en indiquant que le Conseil communal se réjouit de travailler avec elle les 12 prochains mois.

Le Président tient à remercier le Conseil général et le Conseil communal pour les trois séances qu'il a eu plaisir à présider. Comme la parole n'est plus demandée, le Président clôt la séance à 21h45.

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le Président :

Pascal Chuard

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Bugnon	Claude	Route du Pavement 9	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Dupasquier	Sarah	Impasse du Moulin 70	1775	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrago	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Terrapon	Joël	Impasse des Prairies 2	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	